

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**DÉCISION MODIFICATIVE  
BUDGÉTAIRE N°2 AU BP 2019**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVÉTAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS – LABAT - DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA - CHAUSSOUNET - MARTY - BERGER – DUBOURDIEU - DRIVET – DELON - FALIERES - MEYER – DIOUF - PETIT

**Absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs – ANDRAU - JOCKIN - SCHWARZER - DELGADO - BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT - CESSÉS - BARRES

**Procurations :**

*En application de l'article L 2121-20 du CGCT*  
Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU  
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI  
Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE  
Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS  
Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT  
Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

**Secrétaire de séance :**

*En application de l'article L 2121-15 du CGCT -*  
Mme CHAUSSOUNET Martine

**Arrivée de Mme MEYER à 19h06.**

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Pour l'exécutif, le budget reflète les objectifs que se fixe l'équipe municipale et vient détailler l'ensemble des dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement qui ont été présentée lors du débat budgétaire.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante au moyen de décisions modificatives qui doivent faire évoluer les prévisions budgétaires en ajustant les crédits en fonction des dépenses ou des recettes réalisées. Il est aussi indispensable de tenir compte des réalités économiques inconnues ou imprévisibles lors de l'élaboration du Budget.

En ce sens, la série de modifications qui composent la décision modificative soumise au vote de l'assemblée délibérante résulte de l'observation des mouvements budgétaires depuis le début de l'année et de la demande d'adaptation rendue nécessaire par la mise en application de la politique locale et de sa déclinaison sous forme de différentes actions au service de la population.

Monsieur BAROIS, Maire Adjoint délégué aux Finances, présente la décision modificative budgétaire numéro une du budget principal de la Ville, dont les balances s'équilibrent ainsi :

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 20/12/2019

Application agréée Elaplite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES			RECETTES		
66/66112	Interets courus non échus	+ 1 500,00	73/7381	Taxes addit. aux droits de mutation	+ 20 000,00
012/64131	Personnel Non Tit	+ 19 000,00			
012/64112	NBI Supplément familial	+ 5 000,00			
012/6470	Autres charges diverse	+ 1 000,00			
011/611	Contrat de prestations services	+ 18 500,00			
022/	Dépenses imprévues	- 2000,00			
		+ 20 000,00			+ 20 000,00

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,**

**Vu le budget primitif 2019 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2019,**

**Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 décembre 2019,**

**L'exposé de Monsieur BAROIS entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité,**

**APPROUVE la décision modificative budgétaire numéro deux du budget principal de la Ville.**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.**

**Les signatures figurent au registre.**

Le Maire  
**François ARDERIU**



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2019

Application agréée e-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un  
délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.



DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNECOMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLESDATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**AUTORISATION  
D'ENGAGEMENT ET DE  
MANDATEMENT DES  
DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE  
BUDGET 2020**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
LePublié ou notifié  
Le

Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUIGNOU – MORANGE – ABDELAOU BAROIS – LABAT - DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA - CHAUSSOUNET - MAR - BERGER – DUBOURDIEU - DRIVET – DELON - FALIERES - MEYER – DIOUF - PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU - JOCKIN - SCHWARZER - DELGADO – BRUNO DAUVEL – CHAGNIOT - CESSÉS - BARRES

Procurations :

En application de l'article L 2321-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOU

Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT

Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT -

Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire expose que l'article L.1612-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé 2019 : 3 457 173,70 € (x 25 %) = 864 293,43 € (opération réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de l'autoriser à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	25%
20	Immobilisations incorporelles	82 500,00 €	20 625,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 370 873,00 €	592 718,00 €
23	Immobilisation en cours	1 003 800,70 €	250 950,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>3 457 173,70 €</b>	<b>864 293,00 €</b>

Monsieur le Maire précise que les crédits votés seront repris au budget primitif 2020

REÇU EN PRÉFECTURE  
Le 20/12/2019

Application approuvée E.legipho.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce, pour toutes les opérations inscrites au budget 2019, jusqu'au vote du budget primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,

Les signatures figurent au registre.

Le Maire

**François ARDERIU**





DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNECOMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLESDATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA  
DRAC OCCITANIE – CHATEAU  
RAYMOND IV

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
LePublié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGDOUGNIOLU – MORANGE – ABDELAOUI - BAROIS – LABAT - DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA - CHAUSSOUNET - MARTY - BERGER – DUBOURDIEU - DRIVET – DELON - FALIERES - MEYER – DIOUF - PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - ANDRAU - JOCKIN - SCHWARZER - DELGADO - BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT - CESSÉS - BARRES

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI

Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT

Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT -

Mme CHAUSSOUNET Martine

Monsieur le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Occitanie.

Le projet concerne les travaux d'urgence de stricte conservation sur le Château Raymond IV, qui ont été évalués comme suit :

DÉPENSES	TRANCHE FERME 2020	TOTAL GÉNÉRAL HT
TOTAL opération HT	528 600,00 €	528 600,00 €
Honoraires	52 300,00 €	52 300,00 €
Imprévus	52 800,00 €	52 800,00 €
TOTAL dépenses	633 700,00 €	633 700,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès de la DRAC Occitanie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de Mr le Maire entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Mr le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de la DRAC au taux le plus élevé possible pour les travaux d'urgence impérieuse sur le château Raymond IV pour la tranche 2020.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,

Les signatures figurent au registre.

REÇU EN PRÉFECTURE  
le 20/12/2019  
Application agréée E-legalite.com

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de  
plus de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

Le Maire  
François ARDERIU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

N° 2019-49

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AUPRÈS DU  
CONSEIL RÉGIONAL  
OCCITANIE – CHATEAU  
RAYMOND IV**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI - BAROIS – LABAT - DIAZ – LUMFAU – TERKI – DALLA-BARBA - CHAUSSOUNET - MARTY - BERGER – DUBOURDIEU - DRIVET – DELON - FALIERES - MEYER – DIOUF - PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU - JOCKIN - SCHWARZER - DELGADO - BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT - CESSÉS - BARRES

Procurations :

*En application de l'article L 2121-20 du CGCT*

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU  
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI  
Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE  
Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS  
Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT  
Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

*En application de l'article L 2121-15 du CGCT -*

Mme CHAUSSOUNET Martine

Monsieur le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention du conseil Régional Occitanie.

Le projet concerne les travaux d'urgence de stricte conservation sur le Château Raymond IV, qui ont été évalués comme suit :

DÉPENSES	TRANCHE FERME 2020	TOTAL GÉNÉRAL HT
TOTAL opération HT	528 600,00 €	528 600,00 €
Honoraires	52 300,00 €	52 300,00 €
Imprévus	52 800,00 €	52 800,00 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>633 700,00 €</b>	<b>633 700,00 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du conseil régional Occitanie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de Mr le Maire entendu,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Mr le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du conseil régional Occitanie au taux le plus élevé possible pour les travaux d'urgence impérieuse sur le château Raymond IV pour la tranche 2020.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,

Les signatures figurent au registre.

Le Maire

François ARDERIU



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 28/12/2019

Application agréée E-Ingalte.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse en cas de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

N° 2019-50

DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AUPRÈS DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE  
LA HAUTE-GARONNE –  
CHATEAU RAYMOND IV**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUIGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI - BAROIS – LABAT - DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA - CHAUSSOUNET - MARTY - BERGER – DUBOURDIEU - DRIVET – DELON - FALIERES - MEYER – DIOUF - PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU - JOCKIN - SCHWARZER - DELGADO - BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT - CESSÉS - BARRES

Procurations :

*En application de l'article L 2121-20 du CGCT*

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU  
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI  
Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE  
Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS  
Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT  
Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

*En application de l'article L 2121-15 du CGCT -*  
Mme CHAUSSOUNET Martine

Monsieur le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le projet concerne les travaux d'urgence de stricte conservation sur le Château Raymond IV, qui ont été évalués comme suit :

DÉPENSES	TRANCHE FERME 2020	TOTAL GÉNÉRAL HT
TOTAL opération HT	528 600,00 €	528 600,00 €
Honoraires	52 300,00 €	52 300,00 €
Imprévus	52 800,00 €	52 800,00 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>633 700,00 €</b>	<b>633 700,00 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**L'exposé de Mr le Maire entendu,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Mr le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé possible pour les travaux d'urgence impérieuse sur le château Raymond IV pour la tranche 2020.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,

Les signatures figurent au registre.

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.



REÇU EN PRÉFECTURE  
Le 20/12/2019  
Application agréée E-legalité.com



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNECOMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLESDATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AUPRÈS DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE  
LA HAUTE-GARONNE –  
ÉCOLES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
LePublié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BARDOIS – LABAT – DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – CHAUSSOUNET – MARTY – BERGER – DUBOURDIEU – DRIVET – DELON – FALIERES – MEYER – DIOUF – PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU – JOCKIN – SCHWARZER – DELGADO – BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT – CESSÉS – BARRES

Procurations :

*En application de l'article L 2121-20 du CGCT*

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU  
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI  
Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE  
Mme BRUNO donne procuration à Mr BARDOIS  
Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT  
Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

*En application de l'article L 2121-15 du CGCT -*  
Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention du département de la Haute-Garonne.

Le projet concerne les deux groupes scolaires.

- Groupe scolaire du château d'eau : peintures et faux plafonds second hall à Condorcet, faux plafonds (classe 2 et 3), revêtement sol souple (PVC) et rénovation de l'éclairage par pavé LED à Marie Curie.
- Groupe scolaire des Hauts de St Gilles : peintures et isolation local entretien, démolition et désamiantage des préfabriqués aux Trois Chênes.

S'ajoute à ces travaux, pour les deux groupes scolaires, l'installation de serrures avec molettes sur la porte des classes (PPMS).

Les travaux ont été évalués comme suit :

PROJETS	MONTANT HT	MONTANT TTC
Groupe scolaire Château d'Eau	60 833,00 €	73 000,00 €
Groupe scolaire Hauts de St Gilles	45 447,00 €	54 536,00 €
Installation serrures – PPMS	5 833,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>112 113,00 €</b>	<b>134 536,00 €</b>

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 28/12/2019

Application agréée à legalle.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU TITRE DE LA  
DSIL 2020 POUR L'ESPACE  
BORIS VIAN**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS – LABAT – DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – CHAUSSOUNET – MARTY – BERGER – DUBOURDIEU – DRIVET – DELON – FALIERES – MEYER – DIOUF – PETIT

**Absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs – ANDRAU – JOCKIN – SCHWARZER – DELGADO – BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT – CESSÉS – BARRES

**Procurations :**

*En application de l'article L. 2121-20 du CGCT*

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU  
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI  
Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE  
Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS  
Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT  
Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

**Secrétaire de séance :**

*En application de l'article L. 2121-15 du CGCT -*  
Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire expose que la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) a vocation à financer des projets structurants de plus grande ampleur que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'enjeu est de favoriser l'émergence d'actions phares d'envergure mais aussi d'actions innovantes à plus petite échelle.

Le projet qui pourrait être présenté est : travaux énergétiques et contrôle d'accès et intrusion au sein de l'espace Boris Vian.

Le plan de financement serait le suivant :

BATIMENT BORIS VIAN	MONTANT HT	MONTANT TTC
TOTAL DÉPENSES	235 907,00 €	283 088,00 €
Aide DSIL 80 % (taux max)	188 726,00 €	188 726,00 €
Autofinancement Mairie	47 181,00 €	47 181,00 €
TOTAL RECETTES	235 907,00 €	283 088,00 €

Mr le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière au titre de la DSIL 2020 auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne.

REÇU EN PRÉFECTURE  
le 28/12/2019

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.





DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU TITRE DE LA  
DSIL 2020 POUR LA  
SÉCURISATION DES CLOCHES  
ET LA MISE EN PLACE D'UN  
PARATONNERRE A L'ÉGLISE DE  
LA SALVETAT SAINT GILLES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS – LABAT – DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – CHAUSSOUNET – MARTY – BERGER – DUBOURDIEU – DRIVET – DELON – FALIERES – MEYER – DIOUF – PETIT

### Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU – JOCKIN – SCHWARZER – DELGADO – BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT – CESSÉS – BARRES

### Procurations :

*En application de l'article L 2121-20 du CGCT*

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU  
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI  
Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE  
Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS  
Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT  
Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

### Secrétaire de séance :

*En application de l'article L 2121-15 du CGCT -*

Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire expose que la Dotation de Soutien à l'investissement public Local (DSIL) a vocation à financer des projets structurants de plus grande ampleur que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'enjeu est de favoriser l'émergence d'actions phares d'envergure mais aussi d'actions innovantes à plus petite échelle.

Le projet qui pourrait être présenté est : sécurisation des cloches et mise en place d'un paratonnerre à l'Eglise de La Salvétat Saint Gilles.

Le plan de financement serait le suivant :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>14 839,00 €</b>	<b>17 807,00 €</b>
Aide DSIL 80 % (taux max)	11 871,00 €	14 245,00 €
Autofinancement Mairie	2 968,00 €	3 562,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 839,00 €</b>	<b>17 807,00 €</b>

Mr le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière au titre de la DSIL 2020 auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 28/12/2019

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.





DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU TITRE DE LA  
DETR 2020 POUR LES ÉCOLES  
DE LA SALVETAT SAINT GILLES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUIGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS – LABAT – DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – CHAUSSOUNET – MARTY – BERGER – DUBOURDIEU – DRIVET – DELON – FALIERES – MEYER – DIOUF – PETIT

### Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU – JOCKIN – SCHWARZER – DELGADO – BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT – CÉSSES – BARRES

### Procurations :

*En application de l'article L 2121-20 du CGCT*

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI

Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT

Mr CÉSSES donne procuration à Mme FALIERES

### Secrétaire de séance :

*En application de l'article L 2121-15 du CGCT -*

Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire expose que certains travaux prévus au Budget Primitif de 2020 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le projet qui pourrait être présenté concerne les deux groupes scolaires.

- Groupe scolaire du château d'eau : peintures second hall à Condorcet, faux plafonds (2 classes), revêtement et sol souple (PVC classes 4 et 6) et rénovation de l'éclairage à Marie Curie.

- Groupe scolaire des Hauts de St Gilles : peintures et isolation local entretien, démolition et désamiantage des préfabriqués aux Trois Chênes.

S'ajoute à ces travaux, pour les deux groupes scolaires, l'installation de serrures avec molettes sur la porte des classes (PPMS).

Le plan de financement serait le suivant :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
TOTAL DÉPENSES	112 113,00 €	134 536,00 €
Aide DETR 60%	67 268,00 €	80 722,00 €
Autofinancement Mairie	44 845,00 €	53 814,00 €
TOTAL RECETTES	112 113,00 €	134 536,00 €

Mr le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2020 auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 28/12/2019

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mr le Maire entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

**ADOpte** le projet relatif aux travaux des groupes scolaires du château d'eau et des Hauts de St Gilles de La Salvétat Saint Gilles pour un montant de 112 113,00 € HT,

**DÉCIDE** de présenter le dossier de demande d'aide financière dans le cadre de la DETR 2020 à hauteur de 60 % soit 67 268,00 € HT,

**S'ENGAGE** à financer l'opération,

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2020 à l'article 2313, section investissement,

**AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,  
Les signatures figurent au registre.

Le Maire  
**François ARDERIU**



DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU TITRE DE LA  
DETR 2020 POUR  
L'ÉQUIPEMENT DE LA MAIRIE  
D'UNE SIRÈNE D'ALERTE A LA  
POPULATION DANS LE CADRE  
DU PCS**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUIGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS – LABAT – DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – CHAUSSOUNET – MARTY – BERGER – DUBOURDIEU – DRIVET – DELON – FALIERES – MEYER – DIOUF – PETIT

### Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU – JOCKIN – SCHWARZER – DELGADO – BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT – CESSÉS – BARRES

### Procurations :

*En application de l'article L 2121-20 du CGCT*

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU  
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI  
Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE  
Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS  
Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT  
Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

### Secrétaire de séance :

*En application de l'article L 2121-15 du CGCT -*  
Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire expose que certains travaux prévus au Budget Primitif de 2020 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le projet qui pourrait être présenté concerne l'équipement de la mairie d'une sirène d'alerte à la population (PCS)

Le plan de financement serait le suivant :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
TOTAL DÉPENSES	20 528,00 €	24 634,00 €
Aide DETR 60%	12 316,80 €	19 707,00 €
Autofinancement Mairie	8 211,20 €	4 927,00 €
TOTAL RECETTES	20 528,00 €	24 634,00 €

Mr le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2020 auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 20/12/2019

Application agréée E-Infolite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la publication et la réception par la préfecture de Toulouse.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mr le Maire entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

ADOpte le projet relatif à l'équipement de la mairie d'une sirène d'alerte à la population dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour un montant de 20 528,00 € HT,

DÉCIDE de présenter le dossier de demande d'aide financière dans le cadre de la DFTR 2020 à hauteur de 60 % soit 12 316,80 € HT,

S'ENGAGE à financer l'opération,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2020 à l'article 2313, section investissement,

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,  
Les signatures figurent au registre.

Le Maire  
François ARDERIU



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 20/12/2018

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un  
délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**PARTICIPATION DES  
COMMUNES EXTÉRIEURES  
AUX DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT DES  
ÉCOLES PUBLIQUES :**  
**FIXATION DU FORFAIT 2018-  
2019**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié,  
Le

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUIGNIQU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS – LABAT – DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – CHAUSSOUNET – MARTY – BERGER – DUBOURDIEU – DRIVET – DELON – FALIERES – MEYER – DIOUF – PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU – JOCKIN – SCHWARZER – DELGADO – BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT – CESSÉS – BARRES

Procurations :

*En application de l'article L 2121-20 du CGCT*

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI

Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT

Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

*En application de l'article L 2121-15 du CGCT -*

Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire expose que pour des raisons diverses et variées, il arrive que des enfants soient scolarisés dans une commune autre que celle de leur résidence. Ainsi, la commission des affaires scolaires accorde, chaque année, des dérogations pour la scolarisation d'enfants extérieurs dans les écoles communales et, à l'inverse, pour la scolarisation d'enfants Salvétains à l'extérieur de la commune.

L'article L.212-B du Code de l'Éducation prévoit la répartition des charges de fonctionnement entre les communes. La participation demandée aux communes est calculée sur la base du coût moyen d'un élève, d'après les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires, constatées au Compte Administratif de la commune d'accueil. Cette contribution doit aussi tenir compte des ressources de chacune des communes.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le coût moyen d'un élève Salvétain s'élève à 966.59 € [calcul fait à partir des chiffres extraits du CA 2018].

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'établir la participation des communes extérieures dont des enfants sont scolarisés à LA SALVETAT SAINT-GILLES sur la base de 966.59 €, pour l'année scolaire 2018/2019, pondérée par le potentiel financier de chacune des communes.

Dans la mesure où un arrangement de réciprocité est conclu avec certaines communes, aucune participation ne sera demandée.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/12/2019

Application: [www.E-argonne.com](http://www.E-argonne.com)

Il fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par la préfecture de Toulouse.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2321-2 et L.2334-4,

VU l'article L.212-8 du Code de l'Éducation,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ,

DÉCIDE de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques à 966,59€ pour l'année scolaire 2018 / 2019, pondérée par le potentiel financier de chacune des communes,

DÉCIDE de rechercher avec toute commune un arrangement de réciprocité,

DIT que cette recette sera comptabilisée à l'article 74 748 du budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.  
Les signatures figurent au registre.

Le Maire  
**François ARDERIU**



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2019

Application agréée E-logisti.com

peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de  
Application et sa réception par la préfecture de Toulouse.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

N° 2019-57

DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
ATTRIBUTION DE CHÈQUES  
OU CARTES CADEAUX  
DESTINÉS AU PERSONNEL  
COMMUNAL POUR  
ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX  
(NAISSANCE ET NOËL DES  
ENFANTS)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS – LABAT – DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – CHAUSSOUNET – MARTY – BERGER – DUBOURDIEU – DRIVET – DELON – FALIERES – MEYER – DIOUF – PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU – JOCKIN – SCHWARZER – DELGADO – BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT – CESSÉS – BARRES

Procurations :

En application de l'article L. 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI

Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT

Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du CGCT -

Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire expose que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Il appartient à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant qu'elle entend engager (art. 88-1 de la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée.).

L'attribution de chèques ou cartes cadeaux au titre de l'action sociale n'apparaît pas, par nature, contraire à ces principes.

Mr le Maire propose, dans le cadre de l'action sociale, d'octroyer des chèques ou cartes cadeaux d'une valeur de :

- 40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans révolus) à l'occasion de Noël,
- 160,00 € lors d'une naissance d'un enfant

Cette attribution concerne les agents actifs de la mairie – CCAS, titulaires et non titulaires (présents depuis plus de 6 mois).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

L'exposé de Mr le Maire entendu,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A LA MAJORITÉ,**

**DÉCIDE** d'offrir dans le cadre de l'action sociale des chèques ou cartes cadeaux aux agents actifs de la mairie – CCAS, titulaires et non titulaires (présents depuis plus de 6 mois) d'un montant de 40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans révolus) à l'occasion de Noël et de 160,00 € lors d'une naissance d'un enfant.

**DIT** que la dépense sera inscrite aux exercices des budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,

Les signatures figurent au registre.

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de la Haute-Garonne.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 29/12/2019

Application agréée E.legalite.com





N° 2019-58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**CRÉATION D'UN POSTE D'  
ADJOINT TECHNIQUE A  
TEMPS COMPLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU - BERGOUGNIOU - MORANGE - ABDELAOUI - BAROIS - LABAT - DIAZ - LUMEAU - TERKI - DALLA-BARBA - CHAUSSOUNET - MARTY - BERGER - DUBOURDIEU - DRIVET - DELON - FALIERES - MEYER - DIOUF - PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - ANDRAU - JOCKIN - SCHWARZER - DELGADO - BRUNO - DAUVEL - CHAGNIOT - CESSSES - BARRES

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI

Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT

Mr CESSSES donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT -

Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps complet au sein du service scolaire.

Le dossier a été présenté en Comité Technique le 11/12/2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique du 11 décembre 2019,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

L'exposé de Mr le Maire entendu,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A LA MAJORITÉ,**

**DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique à temps complet au sein du service scolaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 et suivants au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,

Les signatures figurent au registre.

Le Maire

**François ARDERIU**



RECU EN PREFECTURE  
le 20/12/2019

Appréciation agréée F.Angallo.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture.



DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNECOMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLESDATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
CRÉATION D'UN POSTE  
SERVICE CIVIQUE POUR LE  
CONSEIL MUNICIPAL DES  
JEUNES

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
LePublié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU - BERGOUIGNOU - MORANGE - ABDELAOUI BAROIS - LABAT - DIAZ - LUMEAU - TERKI - DALLA-BARBA - CHAUSSOUNET - MARTIN - BERGER - DUBOURDIEU - DRIVET - DELON - FALIERES - MEYER - DIOUF - PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - ANDRAU - JOCKIN - SCHWARZER - DELGADO - BRUNO - DAUVEL - CHAGNIOT - CESSÉS - BARRES

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI

Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT

Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT -

Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire expose que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 21 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Mr le Maire propose au conseil municipal de recruter un agent en contrat de 24h hebdomadaires Service Civique pour une durée de 8 mois pour le Conseil Municipal des Jeunes.

Le dossier a été présenté lors du Comité Technique du 11 décembre 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2017 :

- autorisant le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
- autorisant le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire.

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2019

Application accréditée F-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.



Vu la mise en place du dispositif du service civique au sein de la collectivité,

Vu l'agrément délivré par la Direction départementale de la cohésion sociale le 21 février 2018,

Vu l'avis du comité technique du 19 décembre 2019,

L'exposé de Mr le Maire entendu,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de créer un poste en contrat service civique de 24h hebdomadaires pour une durée 8 mois pour le Conseil Municipal des Jeunes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 et suivants au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,  
Les signatures figurent au registre.

Le Maire  
**François ARDERIU**



N° 2019-60

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	20
Absents	3
Procurations	6
Votants	26

Objet  
**SDEHG : TRAITEMENT DES  
PETITS TRAVAUX URGENTS**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI BAROIS – LABAT - DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA - CHAUSSOUNET - MARTI - BERGER – DUBOURDIEU - DRIVET – DELON - FALIERES – MEYER – DIOUF - PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU - JOCKIN - SCHWARZER - DELGADO – BRUNO - DAUVEL – CHAGNIOT - CESSÉS - BARRES

Procurations :

*En application de l'article L 2121-20 du CGCT*

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme JOCKIN donne procuration à Mr ABDELAOUI

Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT

Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

*En application de l'article L 2121-15 du CGCT -*

Mme CHAUSSOUNET Martine

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle pour l'année 2020 de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le Conseil Municipal,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € ;

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
- de valider la participation de la commune ;
- d'assurer le suivi des participations communales engagées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

**PRÉCISE** que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, et an désigné ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire

**François ARDERIU**



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/12/2019

Application après E-Journal.com



N° 2019-61

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	21
Absents	3
Procurations	5
Votants	26

Objet  
**CONVENTION D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL ENTRE LA VILLE  
DE LA SALVETAT ST GILLES ET  
L'ASSOCIATION ÉCRAN 7**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS – LABAT – DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – JOCKIN – CHAUSSOUNET – MARTY – BERGER – DUBOURDIEU – DRIVIT – DELON – FALIERES – MEYER – DIOUF – PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU – SCHWARZER – DELGADO – BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT – CESSÉS – BARRES

Procurations :

*En application de l'article L 2121-20 du CGCT*

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT

Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

*En application de l'article L 2121-15 du CGCT -*

Mme CHAUSSOUNET Martine

**Arrivée de Mme JOCKIN à 19h50. Annulation de la procuration.**

Mr le Maire expose que dans le cadre de la mise en place de projections de films à la salle Boris Vian, il convient d'établir une convention d'occupation du domaine public communal avec l'association Écran 7.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu la convention jointe à la présente délibération,**

**L'exposé de Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**A LA MAJORITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public communal avec l'association Écran 7.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an désigné ci-dessus.  
Les signatures figurent au registre.

Le Maire  
François ARDERIU



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 28/12/2019

Application agréée E-Signature.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

N° 2019-62

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA  
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	21
Absents	3
Procurations	5
Votants	26

Objet  
**DISSOLUTION DU SIDEXE :  
AVENANT N°3 AU PROTOCOLE  
D'ACCORD**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Le

Publié ou notifié  
Le

Le Maire



Le 19 décembre deux mille dix-neuf, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS – LABAT – DIAZ – LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – JOCKIN – CHAUSSOUNET – MARTY – BERGER – DUBOURDIEU – DRIVET – DELON – FALIERES – MEYER – DIOUF – PETIT

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – ANDRAU – SCHWARZER – DELGADO – BRUNO – DAUVEL – CHAGNIOT – CESSÉS – BARRES

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT  
Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU  
Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE  
Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS  
Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme PETIT  
Mr CESSÉS donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT -  
Mme CHAUSSOUNET Martine

Mr le Maire expose que le Syndicat Intercommunal d'Expansion Economique (SIDEXE) regroupait les communes de Plaisance du Touch, La Salvétat Saint Gilles et Fonsorbes.

Ce Syndicat a été dissout le 19 mars 2013 et repris dans le cadre d'un budget annexe de la commune de Plaisance du Touch « Développement et Expansion Economique » (DEE) pour terminer les travaux, vendre les terrains et reverser aux communes membres du SIDEXE la quote-part des cessions leur revenant.

Les principes d'un protocole d'accord entre le SIDEXE et les communes de Plaisance du Touch, La Salvétat Saint Gilles et Fonsorbes ont été approuvés le 25 mai 2012, de manière à organiser la continuité des opérations relatives à ce lotissement.

Ce protocole d'accord a pris fin au 31/12/2016. Afin de permettre la concrétisation des dernières ventes de terrains, la délibération 16/72 du 24 novembre 2016 a permis de proroger la durée de ce protocole jusqu'au 31 décembre 2018 et la délibération n°18/120 du 19 novembre 2018 de proroger la durée jusqu'au 31 décembre 2019.

Cependant il reste des terrains réservés par des sociétés mais dont les actes notariés n'ont pas encore été réalisés.

Aussi, il est proposé de proroger à nouveau le protocole d'accord par avenant jusqu'au 31 décembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
L'exposé de Mr le Maire entendu,  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**A L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Mr le Maire à signer l'avenant n°3 au protocole d'accord entre les communes de Plaisance du Touch, Fonsorbes et La Salvétat Saint Gilles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,  
Les signatures figurent au registre.

Le Maire

François ARDERIU



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 28/12/2019

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse